

- Pays : Russie

- Commission : HCR

Commission russe pour le HCR

L'Assemblée général,

Guidé par les buts et principes de la Chartes des Nations Unies

Également guidé par les principes et but de la Convention de Genève sur le statut des réfugié de 1951 . Particulièrement La Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies de 1959 énonçant dans son Principe 8, que : « L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours. »

Rappelant le statut de réfugié définit par la Convention de Genève comme des " **personnes qui fuient les conflits ou la persécution.** "

Réaffirmant la résolution 35/135 de l'Assemblée générale , du 11 décembre 1980 attribuant la responsabilité à l'égard des enfants réfugiés au Haut Commissaire .

Rappelant également la résolution A/RES/58/150 de l'Assemblée générale de 2003 visant à renforcer la protection et l'assistance apportées aux enfants réfugiés, en particulier à ceux qui sont non accompagnés ou séparés de leurs familles à cause des conflits armés, des persécutions ou des catastrophes. Celle-ci rappelle également le principe de non refoulement et sur la coopération internationale pour garantir la sécurité et la dignité de tous les enfants réfugiés.

Soucieux du travail forcé des migrants notamment des enfants et de leurs exploitations dans le cadre d'activités illégales tel que l'esclavage ou l'enrôlement dans des conflits.

Soucieux des traitements judiciaires infligés au enfants tel que la peine de mort ou la détention bafouant les droits énoncés dans le préambule.

Soucieux des violences physique , discriminations et rejet des enfants migrants en Europe bafouant la dignité humaine et l'intégrité physique et morale.

Inquiet de la montée du ressentiment anti-migration mettant en danger ceux-ci et notamment les migrants mineurs

Préoccupé par les traitements infligés au migrants par certaines forces de sécurité de certains Etats , notamment la détention arbitraire et les violences physique à leurs encontre tout en étant soutenue financièrement par certains Etats du Nord

- 1 . *Exhortant* les Etats à respecter la Charte des Droits de l'enfant
- 2 . *Incitant* les Etats à garantir les droits fondamentaux aux migrants et favoriser une assistance juridique et morale en fondant et ratifiant un texte juridique universelle
- 3 . *Proposant* la création d'un texte juridique facilitant et uniformisant les démarches administratives pour les enfants victime d'expulsion de leurs pays d'accueil

4 . *Désirant* fonder un groupe de travail et d'enquête intergouvernemental sur le droits des enfants en cas de soupçon d'exploitation et d'atteinte au droits de l'enfant en veillant au respect des principes énoncés .

4.1 Le groupe , constitué de 15 juristes de pays différents sélectionnés et approuvé par le L'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité . Ces enquêtes pourrons êtres menées avec l'aval des pays membres .

4.2 Si toute atteinte est avérée , des sanctions conformément à l'Article 14 de la Charte devront êtres appliqué en accord avec le Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale .

5 . *Désirant* fixer un quotas de migrants notamment les réfugiés climatiques ou de réfugiés politique par pays afin de garantir à ceux-ci un cadre sûr et propice.

6 . *Encourageant* les Etats à abolir l'usage d'enfant comme force de travail lorsque celle-ci constitue un danger pour la sûreté physique de l'enfant

6.1 Exhortant les Etats en capacité financière , à contribuer à hauteur d'une somme défnit au développement de l'éducation dans les pays en développement et comportant un fort départ migratoire par le biais de l'Unicef

6.2 Encourageant les Etats concerné à mener toute les mesures nécessaire pour limiter et endiguer les départs migratoires des mineurs

6.3 Proposant une coopération sécuritaire et juridique entre les Etats dans le but de faciliter les retours des migrants qu'ils soient mineurs ou majeurs si ceux-ci ne sont pas considéré comme menacés dans leurs propres pays

7 . Exhortant les Etats à limiter ou bannir les peines judiciaires jugées brutale à l'encontre des enfants